

R- 24. Feb. 2015



Commune de Prilly
Service de l'Urbanisme
Rte de Cossonay 40
1008 Prilly

RECOMMANDEE

Prilly, le 22 février 2015

Concerne : Opposition au projet de plan de quartier intercommunal Malley-Gare. Fin de mise à l'enquête 26.02.2015

Madame, Monsieur,

Par la présente la Société de Développement des Baumettes, dépose formellement une opposition au projet de plan de quartier intercommunal Malley-Gare, projet routier " Av de Malley " et "Rue de l'Usine à Gaz".

En effet, un certain nombre de points préoccupent fortement les habitants de ce quartier et nous pouvons déjà mettre en exergue les problématiques qui seront générées par les constructions et la densification de ce quartier proche du notre. Cela concerne, entre autre, la décadastration partielle et le transfert aux domaines publics communaux des parcelles 909, 911 et DDP 1050 ainsi que les 776,794,847,968 et DDP 2708.

Nous vous remercions de prendre bonne note de cette opposition et vous adressons, Madame, Monsieur, nos respectueux messages.

Pour la SDB, le Président
Olivier Jaunin

Copies : comité SDB, Communes de Prilly et Renens par envois recommandés

SERVICE UC

R- 25. Feb. 2015

Famille Jaunin
Ch. des Baumettes 24
1008 Prilly

Ville de Prilly
Urbanisme et constructions
Rte de Cossonay 40
1008 Prilly

RECOMMANDEE

Prilly, le 22 février 2015

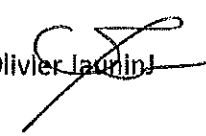
Opposition au projet de plan de quartier intercommunal Malley-Gare. Fin de mise à l'enquête
26.02.2015

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous déposons formellement une opposition au projet de plan de quartier intercommunal Malley-Gare, projet routier " Av de Malley " et "Rue de l'Usine à Gaz".

En effet, un certain nombre de points nous préoccupent fortement. Nous pouvons déjà mettre en exergue les problématiques qui seront générées par les constructions hautes, le flux de personnes et de véhicules.

Nous vous remercions de prendre bonne note de cette opposition et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Olivier Jaunin

Jaqueline Jaunin

Christian Gasser et
Maria Roma Gasser
Ch. de la Moraine 13
1008 Prilly

Reçu le : 18 FEV. 2015
DISTRIBUTION :
ADM D F
ORD SS T
UC Polouest
CLASSEMENT : 42

Municipalité
de la ville de Prilly
1008 Prilly

Prilly, le 17 février 2015

Enquête publique
Plan de quartier Intercommunal Malley-Gare

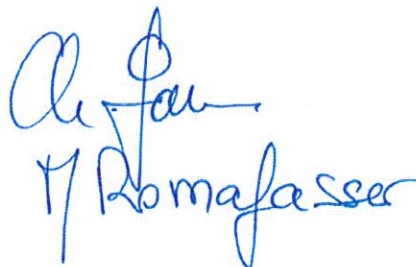
Mesdames, Messieurs,

Après consultation des plans, nous faisons opposition contre les gabarits de deux bâtiments soumis à l'enquête ayant les cotes de 488.0 et 502.0 mètres respectivement.

Cela défigurerait irrémédiablement la ligne d'horizon de tout le périmètre situé en amont, soit au nord de cet endroit. Le quartier des Baumettes n'est pas seul concerné mais toute la commune de Prilly, jusque et y compris le Parc de Valency dont la hauteur se situe à environ 483 mètres. La vue depuis ce parc sur toute l'étendue du Léman et les montagnes de la Haute Savoie serait irrémédiablement barrée.

Nous demandons que la hauteur de toute construction dans le périmètre concerné ne dépasse pas la ligne d'horizon des bâtiments déjà existants dans la zone jouxtant le pont du Galicien.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.


M. Roma Gasser

Karl S. Gasser
chemin de la Moraine 13
1008 Prilly

Reçu le : 17 FEV. 2015

DISTRIBUTION :

ADM D F

OPO SS T

UC Polouest

CLASSEMENT: 42

Municipalité
de la ville de
1008 Prilly

16 février 2015

Concerne: enquête publique
Plan de quartier intercommunal Malley-Gare

Mesdames, Messieurs,

Après consultation des plans, je fais opposition contre les gabarits de deux bâtiments soumis à l'enquête ayant les cotes de 488.0 et 502.0 mètres respectivement.

Parce que cela défigurerait irrémédiablement la ligne d'horizon de tout le périmètre situé en amont, au Nord de cet endroit, pas seulement du quartier des Baumettes mais de toute la commune de Prilly - jusque et y compris le Parc de Valency dont la hauteur se situe à environ 483 mètres. La vue depuis ce parc sur toute l'étendue du Léman et les montagnes de la Haute Savoie serait irrémédiablement barrée.

Je demande que la hauteur de toute construction dans le périmètre concerné ne dépasse pas la ligne d'horizon des bâtiments déjà existants dans la zone juxtant le pont du Galicien.

Je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

copies à

Municipalité de la ville de Renens

Société de développement des Baumettes, Prilly

SERVICE UC

R- 20. Feb. 2015

Regu le :

DISTRIBUTION:

ADM D F

QPO SS T

UC Polouesl

20 FEV. 2015

CLASSEMENT:

12

Quentin Gasser
chemin de la Moraine 13
1008 Prilly

Municipalité
de la ville de
1008 Prilly

16 février 2015

Concerne: enquête publique
Plan de quartier intercommunal Malley-Gare

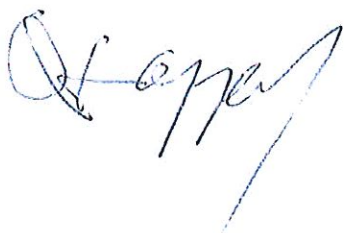
Mesdames, Messieurs,

Après consultation des plans, je fais opposition contre les gabarits de deux bâtiments soumis à l'enquête ayant les cotes de 488.0 et 502.0 mètres respectivement.

Parce que cela défigurerait irrémédiablement la ligne d'horizon de tout le périmètre situé en amont, au Nord de cet endroit, pas seulement du quartier des Baumettes mais de toute la commune de Prilly - jusque et y compris le Parc de Valency dont la hauteur se situe à environ 483 mètres. La vue depuis ce parc sur toute l'étendue du Léman et les montagnes de la Haute Savoie serait irrémédiablement barrée.

Je demande que la hauteur de toute construction dans le périmètre concerné ne dépasse pas la ligne d'horizon des bâtiments déjà existants dans la zone juxtant le pont du Galicien.

Je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.



Lise Tessarin
et
Christine Tessarin
chemin des Baumettes 8

1008 Prilly

Reçu le :
DISTRIBUTION :
ADM D F
OPO SS T
UC Polouest

24 FEV. 2015

SERVICE UC

R- 24. Feb. 2015

CLASSEMENT: 42

Municipalité
de la ville de
1008 Prilly

22 février 2015

Concerne: enquête publique
Plan de quartier intercommunal Malley-Gare

Mesdames, Messieurs,

Après consultation des plans, nous faisons opposition contre les gabarits de deux bâtiments soumis à l'enquête ayant les cotes de 488.0 et 502.0 mètres respectivement.

Parce que cela défigurerait irrémédiablement la ligne d'horizon de tout le périmètre situé en amont, au Nord de cet endroit, pas seulement du quartier des Baumettes mais de toute la commune de Prilly - jusque et y compris le Parc de Valency dont la hauteur se situe à environ 483 mètres. La vue depuis ce parc sur toute l'étendue du Léman et les montagnes de la Haute Savoie serait irrémédiablement barrée.

Nous demandons que la hauteur de toute construction dans le périmètre concerné ne dépasse pas la ligne d'horizon des bâtiments déjà existants dans la zone juxtant le pont du Galicien.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Lise Tessarin
Christine Tessarin



Av du Chablais 21 - 1008 Prilly - tel 021 624 08 08 - fax 021 617 71 30

Municipalité de la Commune de Prilly
Route de Cossonay 40
Case postale 96

1008 Prilly

SERVICE UC

R- 24. Feb. 2015

Reçu le :

24 FEV. 2015

DISTRIBUTION :

ADM D F

OPO SS T

UC Polouest

CLASSEMENT :

42

Prilly, le 23 février 2015

Oppositions - Plan de quartier Malley-Gare

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise à l'enquête du plan de quartier "Malley-Gare", je formule deux oppositions :

1. Absence de place de parc pour le Café des Bouchers

L'établissement offre un des rares endroits dans l'agglomération aux chauffeurs routiers ainsi que les utilisateurs de camionnettes, un parking et de surcroît d'accès facile.

Lors des matchs de Hockey notre parking est largement apprécié et tous les spectateurs ne viennent de zones bien desservies par les transports publics.

2. Absence de zone de décharge et charge de passagers

Aucune zone d'échange n'a été prévue et cela n'est pas réaliste, par conséquent, cela entraînera une occupation abusive de nos places de parc, lesquelles sont déjà difficiles à gérer actuellement.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ma démarche et vous présente, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Café des Bouchers sàrl

G. De Luca



RAMELET SA
constructions métalliques

T. 021 625 38 93
F. 021 625 27 76
info@ramelet.ch
www.ramelet.ch

Case postale 112
Av. du Chablais 7
1000 Lausanne 16
IDE: CHE-105.927.086

Reçu le :
DISTRIBUTION: **25 FEV. 2015**
ADM D F
OPO SS T
UC Polouesi

CLASSEMENT: **12**
SERVICE UC

R- 25. Feb. 2015

Municipalité de Prilly
Rte de Cossonay 40
Case postale 96
10018 PRILLY

V/réf :

N/réf. : R.-H. Gardel/acl

Lausanne, le 24 février 2015

Concerne : **Mise à l'enquête du plan de quartier MALLEY-GARE**

Monsieur le Syndic, Madame, Monsieur,

Nous avons consulté la mise à l'enquête susmentionnée. Celle-ci nous a fait découvrir un quartier fort avec une mixité intéressante, mixité que nous avons souhaitée lors des premières consultations du SDOL.

Etant proche voisin de ce nouveau quartier et sachant qu'aujourd'hui, nous sommes déjà sérieusement ennuyés dans nos activités par du parcage sauvage, nous nous interrogeons sur ce qu'il adviendra lorsque le quartier en question sera construit et habité !

Notre inquiétude est d'autant plus grande que lors de la consultation nous n'avons vu aucun parking pour les commerces, les activités tertiaires ou la dépose de voyageurs ! Nous souhaitons être rassurés sur ce point sans pour autant faire opposition.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos lignes et vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



RAMELET SA

Reçu le : 02 MARS 2015
DISTRIBUTION :
ADM D F
OPO SS T
UC Polouesi
SERVICE UC
R- 02. März 2015
CLASSEMENT :

Hermès participations sa

c/o Atelier en architecture Didier Conti RéCréation– cp 307 – 1001 lausanne

Lausanne, le 26 février 2015

Commune de Renens
Municipalité de Renens
Rue de Lausanne 33
1020 Renens

Commune de Prilly
Municipalité de Prilly
Rue de Cossonay 40 CP 96
1008 Prilly

Recommandé

PQ « intercommunal Malley-gare »

Enquête publique du 28.01.2015 – 26.02.2015

Opposition de la société Hermès participation SA

Mme & M. le Syndic, Madame & Messieurs les Municipaux,

Bonjour !

Par la présente nous, Hermès participation sa, nous opposons à l'enquête public du dossier susmentionné.

Notre opposition se base principalement sur :

-la volonté politique de saucissonner cette zone en déposant plusieurs plans de quartier diffusés dans le temps mais en contigus ne permet pas une vision globale impérative pour la région et le développement de ce secteur en devenir et la réaffectation de cette ancienne friche industrielle de l'agglomération lausannoise.

La cohérence de l'ensemble et de ce plan de quartier ne peut donc pas être évaluée valablement en l'état.

-la trame sous forme de quadrillage des zones constructive est pâle, redondante et ne permet pas des mouvements substantiels des futures constructions évitant les vis-à-vis direct et froid rendant toute vie privée illégitime.

-la légitimité de construire des bâtiments A & B d'habitation en bordure directe des voies de chemin de fers avec tous les inconvénients et dangers que cela implique :

- Danger réel de la proximité des voies de chemin de fer en cas de déraillements.

- Dégagements de « ferrailles » dans l'air du aux frottements des roues/freins avec les rails

- Perturbations électriques / électromagnétique dues aux lignes électriques et consommation des trains

- Réverbérations du bruit des trains assurées pour les bâtiments existants et futurs de l'autre côté de voie de CFF ainsi que pour les futures constructions au sud.

-la prévision d'un futur axe routier scindant le futur quartier en deux amenant ainsi les perturbations : bruit, pollution au sein même de ce quartier.

-le manque d'espace vert / détente permettant à ce quartier de réellement respirer.

-les manquements de l'étude d'impact.

Pour le surplus nous nous réservons le droit de compléter cette opposition, et maintenons tous les points évoqués dans notre courrier précédent annexé à la présente.

Recevez, Mme & M. le Syndic, Madame & Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

P/O

m. Didier conti



Reçu le : 26 FEV. 2015

DISTRIBUTION :

ADM D F

OPO 38 T

UC Polonais

La Sarraz, le 25 février 2015

SERVICE UC

R- 26. Feb. 2015

Municipalité de Prilly
Municipalité de Renens

Avis d'enquête dans la Feuille des Avis officiels du 27 janvier 2015
« Plan de quartier intercommunal Malley-Gare » &
« Projet routier Avenue de Malley et Rue de l'Usine à Gaz avec création d'une zone 30 »

Madame, Monsieur,

Suite à l'examen du dossier cité en marge, bien qu'ayant constaté avec satisfaction qu'un certain nombre d'aménagements ont été prévus pour les personnes handicapées, nous faisons opposition en notre nom et au nom de la Fondation en faveur d'un environnement architectural adapté aux handicapés pour les points de détail suivants :

1. Les possibilités de parcage pour les personnes handicapées habitants, visiteurs et employés devront être prévues en suffisance, conformément à la norme SIA 500.
2. Vu l'importance du développement de ce quartier et du nombre de logements et de places de travail prévus à terme, il est indispensable que la gare de Malley-Prilly soit équipée simultanément d'ascenseur.
3. Les parcours, cheminements, arrêts de bus, etc. devront être conçus selon la nouvelle norme VSS SN 640 075, « Trafic piétonnier, Espace de circulation sans obstacles, commentaires, exigences et dimensions ».

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AVACAH
le délégué technique la secrétaire

J.-M. Péclard

M. L. Reymond

Copie à : Fondation en faveur d'un environnement architectural adapté aux handicapés,
à l'att. de M. Joe Manser, Kernstrasse 57, 8004 Zürich, tél. 044 / 299 97 97



Service intercommunal de l'électricité

Chemin de la Gottrause 11
Case postale 71
CH-1023 Crissier 1
Tél. 021 631 51 11
Fax 021 634 77 47
info@sie.ch
www.sie.ch

CHE -106.840.789 TVA
IBAN CH50 0900 0000 1000 0304 5

Votre référence :

Notre référence : AVt/ch

Affaire traitée par : Agnès Vogt

Téléphone direct : 021 631 55 42

MUNICIPALITÉ DE RENENS	
VISAS	SYNDIQUE DIRECT.
R 27 FÉV 2015	
Vu en séance de Municipalité	
du	
Transmis: Copie/Original	
le	27.02.15
à	Mme Jaisie
à	M. Wisniewski-Hofstätter
pour	Sarda

RECOMMANDE
MUNICIPALITE DE LA COMMUNE
DE RENENS
Rue de Lausanne 33
1020 RENENS

Crissier, le 25 février 2015

Opposition au projet de décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux des parcelles suivantes :

Commune de Prilly: parcelle No 909 et DDP No 1050

Commune de Renens: parcelles Nos 776, 794, 847, 968 et DDP No 2708

Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance, dans la Feuille des Avis Officiels No 8 du mardi 27 janvier 2015, de l'ouverture de l'enquête publique du projet cité en titre.

A ce sujet, nous attirons votre attention sur le fait que nous disposons actuellement d'une station électrique "Usine à gaz" qui a été construite en 2007 sur la parcelle 968, propriété de CFF SA, dans le but d'alimenter, notamment, le bâtiment propriété de la Commune de Lausanne, titulaire d'un Droit Distinct Permanent sur cette même parcelle.

Cette station électrique se trouvant sur la zone de décadastration partielle pour être transférée au domaine public communal de Renens, elle devrait faire l'objet d'un nouvel accord technique et financier avec la Commune de Renens.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame La Syndique, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

SIE SA,
Service intercommunal de l'électricité


J.-D. Ayer


F. Golliez

FEUILLE D'ENQUETE

Enquête n° : 01/15 du 28 janvier 2015 au 26 février 2015
 No CAMAC : 139973
 Parcelle(s) : 2510
 Coordonnées : 0 / 0
 Nature des travaux : Projet routier "Avenue de Malley" et "Rue de l'Usine à Gaz avec création d'une zone 30 - Décadastration partielle et transfert aux domaines publics communaux
 Situation : 0
 Propriétaire(s) : Commune de Prilly / Commune de Renens
 Auteur des plans : Renaud & Burnand à Lausanne
 Demande de dérogation :
 Remarque(s):

☐ Remarque ☐ Observation ☒ Opposition

L'accès au PEG avec des convois de transports spéciaux de 130 à 170 tonnes et d'une longueur d'environ 25m doit être garanti en permanence.

Ces contraintes ont été transmises par courrier du 11 mai 2011 à M. Bieler du bureau du SDOL puis reprises dans le rapport Bauart du 20 mai 2011.

Les scénarii de transports et de déchargement établis à ces dates avec M. Visnia ne sont pas réalisables selon les plans en consultation car les aménagements routiers à l'arrière du PEG ont été modifiés. La rangée centrale d'arbres n'était pas prévue à cet endroit et interdit l'accès comme étudié.

Les SIL demandent une présentation des solutions envisageables pour répondre à ses exigences.

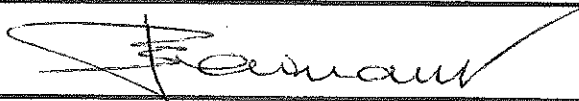
Nom: SI Lausanne

Prénom: p.o. Pierre Braissant

Adresse: rte de Genève 32, 1002 Lausanne

Date: 25 février 2015

Signature:



Annexe: Extrait de plan avec zone de
Couleur rose

direction des finances
et du patrimoine vert

service achat & logistique Ville (SALV)
ch. de l'Usine-à-Gaz 19
1020 Renens

dossier traité par Michel Diserens
tél. 021 315 88 12
fax 021 315 80 20

Recommandé
Municipalité de Renens
rue de Lausanne 33
1020 Renens VD

MUNICIPALITÉ DE RENENS	
VISAS	SYNDIQUE DIRECT.
R	27 FEV 2015
Vu en séance de Municipalité	
du	
Transmis: Copie/Original	
à Mr. Wisnia Hossler	
pour	

Renens, le 24 février 2015

Opposition au projet routier VD5426-101 du site de Malley

Madame la Syndique,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le savez, le Service Achat & Logistique de la Ville de Lausanne (SALV), propriétaire du terrain sis au chemin de l'Usine-à-Gaz 19, se situe dans le périmètre de *Malley-Gazomètre* qui fait l'objet d'un nouveau plan de quartier.

Le 28 janvier 2015, la commune de Renens a mis en consultation son projet routier pour la zone de Malley. Bien que nous vous soyons très reconnaissants d'avoir su préserver notre activité industrielle dans cette zone, nous rencontrons plusieurs difficultés importantes au sujet du nouveau projet routier, dont voici un aperçu :

- Nous stockons actuellement des candélabres, pour le compte du Service de l'électricité et sa division Éclairage public. Ce stock se trouvant dans une future zone à bâtir, derrière notre site (à côté de la chaufferie, réf. 3089), nous devrons le rapatrier près de notre bâtiment. Mais, pour ce faire, il sera indispensable de déplacer le tracé de la route qui est actuellement en projet, jusqu'aux limites de notre propriété.
- La voie CFF qui permet, depuis le nord-ouest du plan de quartier, l'acheminement des marchandises par le rail, directement dans notre dépôt, doit absolument être maintenue en l'état. Mais celle-ci a manifestement disparu du projet d'enquête publique.
- L'activité logistique du SALV dépend entièrement du réapprovisionnement de stocks volumineux transportés par poids-lourds. Nos fournisseurs nous livrent ces marchandises à l'aide d'imposants véhicules de type semi-remorque qui nécessitent de grands rayons de braquage. Il est donc indispensable que le sens de la circulation, tout autour de notre site, ainsi que les dimensions de la route qui ceint notre bâtiment soient spécialement adaptés à cette activité, ce qui ne semble pas apparaître dans votre projet.
- Nous constatons également qu'une quarantaine de places de stationnement réservées au personnel communal, notamment en raison de leurs obligations de piquets de nuit et de week-end, sont menacées par le nouveau plan de quartier. Même si nous sommes conscients qu'il faudra en libérer une partie pour permettre la construction de nouveaux logements, nous souhaiterions pouvoir trouver, avec vous, des solutions alternatives, afin de pouvoir garantir les permanences indispensables à nos activités

Couverture du pont roulant et réaménagement du stockage extérieur

SALV - variante E	plan N° :	001
Nouvelle place de stockage	échelle :	1:500
Couverture du pont roulant, nouvelle place de stockage, création de 11 places de parc	date :	11.12.2012
	affaire N° :	363.16-01
projet	dess. :	nm

existant	à démolir	à construire
		

architecte :

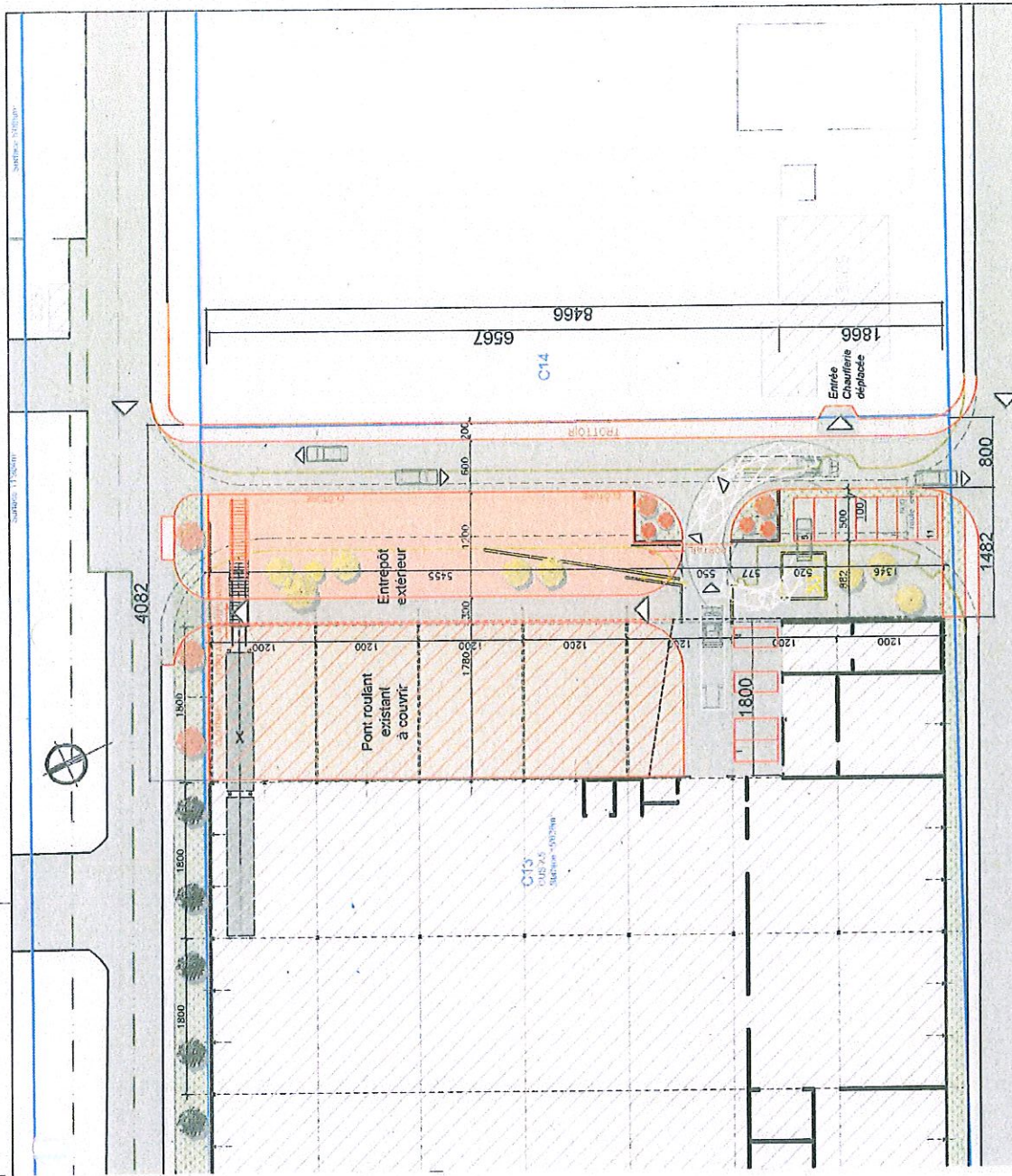
circulation véhicules
revêtement type enrobé

Stockage extérieur 650 m2
revêtement type perméable

ancienne clôture

arbre à planter

Limites flots selon
PDL 20.04.2009



C16
CUS16
Surfaced 20250811

parcelle n° 794

PEI



Service intercommunal de l'électricité

Chemin de la Gottrause 11

Case postale 71

CH-1023 Crissier 1

Tél. 021 631 51 11

Fax 021 634 77 47

info@sie.ch

www.sie.ch

CHE -106.840.789 TVA

IBAN CH50 0900 0000 1000 0304 5

RECOMMANDE
GREFFE MUNICIPAL
de la commune de Renens
Rue de Lausanne 33
1020 RENENS

MUNICIPALITÉ DE RENENS	
VISAS	SYNDIQUE DIRECT
R 27 FEV 2015	
Vu en séance de Municipalité	
du	
Transmis: Copie / Original	
Mail 27.02.15	
The Mayor	
M. Sarda-Hofstetter	
Wismal	
pour	

Votre référence :

Notre référence : YA/cb

Affaire traitée par : Yann Anderegg

Téléphone direct : 021 631 54 50

Crissier, le 25 février 2015

Remarque au dossier d'enquête publique
Modification de la limite communale entre Prilly et Renens
Commune de Prilly : parcelles N^{os} 909 et 911
Commune de Renens : parcelles N^{os} 776, 790, 973 et DDP 901

Madame, Monsieur,

En application de la loi vaudoise sur le secteur électrique du 19 mai 2009 (LSecEL) (art. 6), le département en charge de l'énergie attribue aux gestionnaires de réseau des « zones de desserte », lesquelles doivent à ce jour encore faire l'objet d'octroi de concession de distribution (art. 7).

SIE SA est le gestionnaire de réseau de la commune de Renens.

Dans la zone touchée par les remaniements des frontières communales de l'enquête citée en titre, divers bâtiments sont alimentés de manière historique par les services électriques de la Ville de Lausanne, sur le territoire de la commune de Renens.

PRINCIPE

Par courrier du 17 décembre 2009 au SEVEN (de l'époque) SIE SA faisait savoir que les futurs bâtiments sis sur la commune de Renens devaient, à l'avenir, être alimentés par SIE SA. Il est fait ici allusion à de nouveaux bâtiments ou à des rénovations importantes, tout en tolérant transitoirement la situation historique.

Le déplacement de la frontière communale projeté va créer des cas en miroir de bâtiments alimentés par SIE SA sur la commune de Prilly.

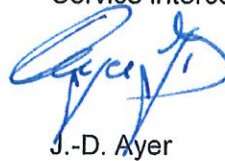
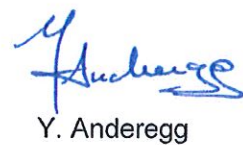
En application du principe énoncé ci-dessus, dans le respect de la LSecEL, SIE SA suggère que le principe ci-dessus soit appliqué réciproquement sur les communes de Prilly et Renens, à savoir :

Lors de nouvelles constructions ou de rénovations importantes, les futurs immeubles sont alimentés par les gestionnaires de réseau respectifs, en fonction des nouvelles limites communales.

Pour conclure, et au plus tard à la date de la signature des échanges de terrains entre les communes de Prilly et Renens, la direction générale de l'environnement - Direction de l'énergie (DGE-DIREN) devra être tenue informée de cette modification de frontières communales pour l'intégrer aux actes de concession de distribution.

Nous vous prions donc de porter notre remarque et notre proposition au dossier d'enquête et tout en restant à votre disposition pour y donner les suites qu'il convient, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

SIE SA,
Service intercommunal de l'électricité

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.-D. Ayer'.
J.-D. AyerA handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Y. Anderegg'.
Y. Anderegg

Copie pour info à : - SIL, Service de l'électricité
- Direction générale de l'énergie (DGE-DIREN)

NB : Un courrier similaire est adressé au Greffe de la commune de Prilly

Chemin de la Gottrause 11
Case postale 71
CH-1023 Crissier 1
Tél. 021 631 51 11
Fax 021 634 77 47
info@sie.ch
www.sie.ch

CHE -106.840.789 TVA
IBAN CH50 0900 0000 1000 0304 5

Votre référence :
Notre référence : AVt/ch
Affaire traitée par : Agnès Vogt
Téléphone direct : 021 631 55 42

MUNICIPALITÉ DE RENENS	
SYNDIQUE	DIRECT.
VISAS	
R	27 FEB 2015
Vu en séance de Municipalité	
du	
Transmis: Copie/Original	
le	27.02.15
à	M. Wisniewski-Hopfinger
pour	Sarda

RECOMMANDE
MUNICIPALITE DE LA COMMUNE
DE RENENS
Rue de Lausanne 33
1020 RENENS

Crissier, le 25 février 2015

Remarque

Projet routier «Avenue de Malley» et «Rue de l'Usine à Gaz» avec création d'une zone 30

Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance, dans la Feuille des Avis Officiels No 8 du mardi 27 janvier 2015, de l'ouverture de l'enquête publique du projet cité en titre.

A ce sujet, nous attirons votre attention sur le fait que nous disposons actuellement, dans le périmètre du projet, des trois stations électriques suivantes :

- "Usine à gaz" se trouve directement dans l'emprise du projet routier sur la partie de la parcelle 968 qui sera rattachée au domaine public et fait l'objet d'une opposition de notre part au projet de décadastation.
- "Côte de By" sur la parcelle 794 est adjacente à la nouvelle limite du domaine public communal.
- "Malley" se trouve sur la parcelle 776, au bord du chemin de l'Usine à gaz.

Une attention particulière devra être portée à ces objets ainsi qu'aux infrastructures souterraines SIE SA sises dans le périmètre du projet.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame La Syndique, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

SIE SA,
Service intercommunal de l'électricité


J.-D. Ayer


F. Golliet

FEUILLE D'ENQUETE

Enquête n° : 03/15 du 28 janvier 2015 au 26 février 2015
No CAMAC : 139973

Parcelle(s) : 909
Coordonnées : 0 / 0
Nature des travaux : Plan de quartier intercommunal Malley-Gare

Situation : Liaison de mobilité douce publique
Propriétaire(s) : Commune de Prilly / Commune de Renens

Auteur des plans : Renaud & Burnand à Lausanne
Demande de dérogation :
Remarque(s):

☒ Remarque ☒ Observation ☐ Opposition

Après consultation des plans, nous constatons que la rangée d'arbres projetée au nord de la liaison de mobilité douce publique est en conflit avec les infrastructures électriques à haute, moyenne et basse tension des SIL, ainsi qu'avec plusieurs liaisons de télécommunication.

Cette situation n'est pas compatible avec la gestion des réseaux. L'implantation définitive de l'arborisation de cette allée devra donc impérativement tenir compte des infrastructures souterraines existantes.

Les SIL sont à disposition pour une recherche de solutions satisfaisantes.

Nom: SI Lausanne

Prénom: p.o. Pierre Braissant

Adresse: rte de Genève 32, 1002 Lausanne

Date: 25 février 2015

Signature :

[Signature]

Annexe : Extrait de plan avec zone de
Couleur rose